

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-LAMY

À une séance extraordinaire du Conseil de de la municipalité, tenue à la salle du conseil située au sous-sol du 115, route de l'Église, le 11 décembre 2024 à 19h et laquelle sont présents son honneur la Mairesse Francine DUBÉ, et les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Alain APRIL
Madame Diane LEPAGE
Madame Valérie BEAULIEU

ÉTAIENT ABSENTS :

Aucune absence.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.

M. Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

24-060469 ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Résolution – Adoption de l'ordre du jour
4. Résolution - Emprunt temporaire avec Caisse Desjardins – Financement des travaux pour le programme TECQ 2019-2024
5. Résolution - Nomination d'un directeur général et greffier-trésorier
6. Résolution – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) Reddition de comptes
7. Période de questions.
8. Résolution – Fermeture de la séance

24-060470 MOT DE BIENVENUE

Mme la Mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux 2 personnes dans la salle.

24-060471 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Chaque membre du conseil est invité, à la suite de la lecture de l'ordre du jour proposé, de signifier toute déclaration de conflit d'intérêts en lien avec la présente séance.

Aucun membre du conseil n'a déclaré de conflit d'intérêts.

24-060472 RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

D'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que déposé.

ADOPTÉE

**24-060473 RÉSOLUTION – EMPRUNT TEMPORAIRE AVEC CAISSE DESJARDINS –
FINANCEMENT DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME TECQ 2019-2024**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) accorde à la municipalité une aide financière de 763 487\$ pour la période 2019-2024;

ATTENDU QUE les déboursés se font à la municipalité qu'après la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité désire avoir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement des opérations courantes et à l'acquittement de ses fournisseurs selon les règles de l'art;

IL EST PROPOSÉ par Valérie Beaulieu et RÉSOLU UNANIMENT

D'autoriser un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins (Desjardins Entreprises) d'un montant de 482 847\$ (soit 763 487\$ - 546 028\$ + 265 388\$ solde actuel de l'emprunt no 3 qui sera refinancé) pour une durée de deux (2) ans et pouvant être renouvelé à l'échéance au besoin.

De mandater M. Jean-Michel Meilleur à faire les démarches nécessaires pour l'emprunt temporaire et signer tout document pour exécuter cette dernière.

ADOPTÉE

**24-060474 RÉSOLUTION - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-
TRÉSORIER.**

ANNULÉE

**24-060475 RÉSOLUTION – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS
MUNICIPAUX (PRABAM) REDDITION DE COMPTES FINALE**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des instructions relatives à la reddition de comptes dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) accorde à la municipalité une aide financière de 75 000\$ pour la période 2019-2024;

ATTENDU QUE la municipalité confirme que des travaux au garage municipal sont complétés conformément aux spécifications du programme de subvention;

IL EST PROPOSÉ par Alain April et RÉSOLU UNANIMENT

D'entériner et de confirmer la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale et réalisés au garage municipal, c'est-à-dire :

- L'ajout d'un mur séparateur

D'attester que les dépenses encourues et payées pour la réalisation des travaux visés bénéficiant de la contribution gouvernementale ont été octroyées dans le respect des lois, règlements et normes en vigueur.

De transmettre la présente résolution ainsi que l'ensemble des documents exigés dans le cadre du PRABAM au MAMH.

De mandater M. Jean-Michel Meilleur à faire les démarches nécessaires à la reddition de comptes et signer tout document pour exécuter cette dernière.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy

24-060476 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h06, Mme Francine Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Questions autour de la table : aucune question

Questions dans la salle : aucune question

24-060477 RÉOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ par Diane Lepage et RÉSOLU UNANIMENT

De déclarer la séance levée

ADOPTÉE

Signatures

Je, Francine Dubé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Francine Dubé, mairesse

Jean-Michel Meilleur, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim